

**Le projet a été soumis et approuvé à l'Assemblée nationale pour une ratification par le président de la république.**

La quittance pour l'intégration du Cameroun à la Zone de libre-échange continentale africaine (Zleca) est donc actée et, entre en vigueur le 31 mai dernier. Cette ratification par le Cameroun des instruments juridiques est attendue. Il reste néanmoins que le Sénat adopte également le projet de loi et que le président de la République promulgue le texte juridique, conformément aux dispositions de la Constitution.

La Zleca sera opérationnelle à compter du 07 juillet ce qui devrait permettre de créer un vaste marché commercial rassemblant près de 44 pays du continent noir. Les Etats-membres vont s'accorder des facilités à travers la suppression des droits de douanes, afin de faciliter la circulation des produits.